

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ASA 31/096/2004 – ÉFAI

Informations complémentaires sur l'AU 130/04 (ASA 31/088/2004 du 29 mars 2004)

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / « DISPARITION » PRÉSUMÉE

**NÉPAL**      **Sitaram Tamang (h), charpentier, 22 ans**

---

Londres, le 7 avril 2004

Sitaram Tamang a été remis en liberté le 1<sup>er</sup> avril.

Le jeune homme était détenu dans la caserne militaire de Chhauni. Une fois libéré, il a parcouru cinq kilomètres à pied pour regagner son domicile. Selon les informations recueillies, Sitaram Tamang avait été arrêté le 24 mars dernier, à Katmandou. Il a déclaré qu'il n'avait pas été torturé et est en bonne santé. Il a en outre tenu à remercier Amnesty International pour l'action qu'elle a menée en sa faveur.

**Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau Actions urgentes.  
Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*